

PILIER

7

PRÉVOIR LA DURABILITÉ FINANCIÈRE DU DISPOSITIF

Selon les contextes, les ACSA peuvent opérer dans le secteur privé et/ou dans le secteur public.

ACSA opérant dans le SECTEUR PRIVÉ :

Les ACSA doivent gagner un **revenu pour couvrir leurs frais de fonctionnement** (réapprovisionnement, renouvellement des équipements, coût et amortissement du transport) et **générer un petit bénéfice**.

Les communautés doivent rémunérer leur ACSA pour ses services rendus, que ce soit en nature ou en espèce.



Pour que les communautés/éleveurs soient prêts à contribuer, ils doivent comprendre les avantages de faire appel à des prestataires de services de santé animale qualifiés utilisant des produits vétérinaires de qualité.

Des **activités de sensibilisation et d'information des communautés** doivent être organisées de manière régulière et continue.



En tant qu'opérateurs privés, les ACSA doivent être **compétents et outillés pour la gestion basique d'une petite activité économique** (calcul de coût, marketing, communication, etc.)



Étudier les **possibilités de progression de carrière** pour les ACSA (devenir mentor pour les nouveaux ACSA, ou assistant formateur d'ACSA, etc.) et de **diversification des services** (insémination artificielle, vente d'intrants agricoles et d'aliments pour animaux, commercialisation du bétail, etc.).



Envisager la mise en place d'un **contrat collectif entre un groupe d'éleveurs, les ACSA et leur superviseur**. Moyennant le paiement d'une cotisation annuelle, les éleveurs peuvent ainsi accéder à un ensemble global de services de santé animale tout au long de l'année.



Les coopératives/associations d'ACSA permettent d'améliorer la durabilité et la qualité des services car elles offrent des opportunités de :

- partage d'expérience sur les cas difficiles,
- cours de formation conjoints,
- partage d'informations sur les événements de santé animale,
- mise en commun d'équipements coûteux.

ACSA opérant dans le SECTEUR PUBLIC :

Les ACSA peuvent être sollicités par les services vétérinaires publics pour participer au **recensement des animaux**, aux **campagnes de vaccination** ou aux **activités de surveillance des maladies**.

Les ACSA **doivent être rémunérés** pour ces activités.

Lors des campagnes de vaccination, envisager une **rémunération basée sur le nombre de têtes de bétail vaccinées, et non par jour**.



Envisager des **partenariats public-privé** dans le cadre desquels les services vétérinaires passent un contrat avec le secteur privé pour la réalisation d'activités sanitaires.



Les services vétérinaires devraient prendre des mesures rapides et adéquates lorsqu'un ACSA signale un foyer de maladie, faute de quoi les communautés et les ACSA perdront leur motivation et leur confiance dans le système.

Les outils digitaux peuvent faciliter le rapportage et améliorer la ponctualité des déclarations des maladies, en particulier dans les régions où les ACSA rencontrent des difficultés pratiques pour déclarer un événement en personne.

Cette infographie est extraite du **Guide de planification et de gestion des programmes d'ACSA** de VSF International

→ <http://vsf-international.org/fr/guide-programmes-acsa>

